



# IMMIGRATION Canada

## Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

## Instructions spécifiques du bureau des visas

Hong Kong



### Table des matières

**Appendice A** - Liste de contrôle

**Appendice B** - Spécifications pour photos

**Appendice C** - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par  
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit  
pas être vendu aux requérants.

**This guide is also available in English**

# Appendice A

## Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). Placez vos documents dans une enveloppe scellée. **Joignez les originaux** sur requête. Autrement, expédiez une **photocopie certifiée** de chaque document. Les certificats de police doivent être des **originaux**. Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez présenter une traduction certifiée ainsi qu'une copie des originaux.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

	P	Q
<b>1. FORMULAIRES</b>		
Veuillez consulter la rubrique « <b>Remplissez le formulaire de demande</b> » de notre <a href="#">site web</a> pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.		
<b>FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.		
<b>PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.		
<b>ANNEXE A: ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inclure l'Annexe A remplie par chacune des personnes suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"><li>• le demandeur principal</li><li>• l'époux ou le conjoint de fait</li><li>• les enfants à charge de 18 ans ou plus</li></ul>		
<b>ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES</b>	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
<b>ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D'AFFAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
<b>Note</b> : Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.		
<b>ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE</b>		<input type="checkbox"/>
Doit être remplie par le demandeur principal.		

**CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL** 

L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour :

- vous-même (le demandeur principal);
- votre époux ou conjoint de fait; et
- les enfants à charge

**RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)**  

À remplir par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

**RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)**  

Veillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.

**2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL**  

Vous devez fournir les documents énumérés ci-dessous pour vous-même, le demandeur principal, chacun des membres de votre famille et les enfants à votre charge, s'il y a lieu :

- les certificats de naissance, d'adoption, de mariage, de divorce, de décès,
- les jugements irrévocables nisi (résidents de Hong Kong),
- les ordonnances de garde, le cas échéant, pour les enfants dont vous avez la garde et la preuve que vous avez respecté toutes les obligations liées à ces ordonnances,
- les citoyens de la République populaire de Chine et Taiwan doivent fournir des photocopies de toutes les pages des registres de ménage (« hukou »),
- une photocopie de la page des renseignements personnels qui figurent dans votre passeport (la durée de validité du passeport doit être d'au moins 18 mois). S'il vous est impossible de joindre ce document avec votre demande, vous pourrez le soumettre plus tard.

**Note :** Pour les résidents de la République populaire de Chine, les certificats de parenté ne sont pas acceptés à titre de preuve des liens de parenté.

**3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)**  

- Certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents)
- papiers d'adoption pour tout enfant à charge adopté
- preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal
- si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde
- pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une preuve d'études à temps plein sans interruption comprenant les documents suivants :
  - tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans;
  - une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine;
  - une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans

4.	<b>DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. N'annexez que des copies des pages portant le numéro de passeport, la date de délivrance et la date d'expiration, votre photo, votre nom, la date et le lieu de naissance</li> <li>• Si vous résidez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une copie de votre visa pour le pays où vous résidez actuellement.</li> <li>• Pour les requérants de Taïwan : votre registre de ménage accompagné d'une traduction certifiée en anglais ou en français.</li> </ul> <p>Tous les immigrants éventuels doivent détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir leur établissement. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques ne sont pas valides aux fins d'immigration au Canada.</p>			
5.	<b>PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Preuve de parenté avec vos proches parents au Canada, comme des certificats de naissance et de mariage. Preuve du statut de cette personne au Canada : photocopie du <b>visa d'immigrant</b> (IMM 1000) ou preuve de citoyenneté canadienne (copies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne).</p>			
6.	<b>ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS</b>		
<p><b>Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Études postsecondaires</b> : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;</li> <li>• <b>Études collégiales ou universitaires</b> : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation;</li> <li>• <b>Relevés de notes</b> : les relevés de notes originaux pour tous les diplômes doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université.</li> <li>• <b>Certificats de qualification professionnelle</b> : certificats notariés de qualification professionnelle, si disponibles (p. ex. ingénieur, programmeur d'ordinateur, comptable, économiste, etc.)</li> </ul>			

**7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL****Vous et votre époux ou conjoint de fait devez soumettre :**

- Les contrats de travail notariés, ainsi que la traduction française ou anglaise, de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel.
- Les lettres de recommandation originales et à jour de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel. Les lettres doivent être rédigées sur du papier à lettre de la compagnie avec en-tête et sceau officiels et l'adresse complète de la compagnie doit y être inscrite ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieurs.

**Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :**

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- tous les détails sur les principales responsabilités qui vous incombent dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie
- une carte d'affaires du signataire

**Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre employeur actuel, veuillez joindre une lettre d'explications (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste).**

**8. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)**

Si vous avez un époux, un conjoint de fait ou des enfants à charge et que vous ne prévoyez pas les inclure dans votre demande de résidence permanente, vous devez joindre à votre demande une déclaration solennelle notariée stipulant que vous avez l'intention de venir au Canada sans les membres de votre famille et confirmant que vous comprenez que les membres de votre famille devront satisfaire aux exigences en matière d'immigration s'ils souhaitent venir vous rejoindre au Canada.

**9. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE**

Veuillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

**Note :** Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du **déla** de **120 jours** alloué par le BRC.

Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.

**10. MODE DE PAIEMENT**

Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.

**Instructions de paiement**

Les paiements doivent être effectués en dollars canadiens ou de Hong Kong; seules ces devises sont acceptées. Veuillez prendre note que les paiements en espèces et les chèques personnels **NE** sont **PAS** acceptés.

Les paiements peuvent être effectués par :

- traite bancaire à l'ordre du « Consulat général du Canada »;
- prélèvement automatique ARE pour des paiements effectués **en personne** seulement (cartes bancaires locales seulement).

**Nota 1** : Si le paiement est effectué au moyen d'un effet financier en dollars de Hong Kong, la banque bénéficiaire doit être située à Hong Kong. Les paiements en dollars canadiens doivent être tirés sur une banque située au Canada.

**Nota 2** : Les effets financiers de succursales de la Chine continentale de la Bank of China **NE** sont **PAS** acceptés (seuls les effets financiers de succursales de Hong Kong de cette banque sont acceptés).

**11. ADRESSE EN CARACTÈRE CHINOIS**

Pour les citoyens de Chine, l'adresse résidentielle en caractères chinois, y compris le code postal, pour que le bureau des visas puisse, au besoin, rapidement communiquer avec vous.

**12. EXIGENCES PHOTOS**

Veillez fournir **six (6) photos** pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives de votre guide (voir **Photos** à la section Comment remplir les formulaires) ainsi que celles de l'**Appendice B** : Spécifications pour photos. Inscrivez à l'endos de chaque photo le nom de la personne qui apparaît sur la photo ainsi que sa date de naissance et la date à laquelle la photo a été prise.

# Envoi de votre demande

---

## Envoi au bureau des visas

Votre demande vous sera retournée si vous ne fournissez pas les documents demandés ci-dessus. Dans une enveloppe cachetée, faites parvenir tous les documents à l'adresse suivante :

**Consulat général du Canada**  
**Section de l'immigration**  
**G.P.O. Box 11142**  
**Hong Kong**

Il est très important que vous indiquiez sur le formulaire un numéro de téléphone qui permet de vous joindre - il peut s'agir de votre propre numéro ou du numéro du représentant que vous avez désigné pour recevoir vos appels. Vous devez également nous informer par écrit si ce numéro de téléphone venait à changer pendant le traitement de votre demande.

Si votre adresse postale est en République populaire de Chine, vos visas seront envoyés par l'entremise de la société de messagerie DHL Worldwide. Un représentant de DHL vous téléphonera, ou téléphonera à votre représentant, avant la livraison afin de prendre les dispositions nécessaires. Si le représentant de DHL ne peut vous joindre, les visas nous seront retournés.

# Appendice B

## Spécifications pour photos

---

### Notes au demandeur

**APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE**

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

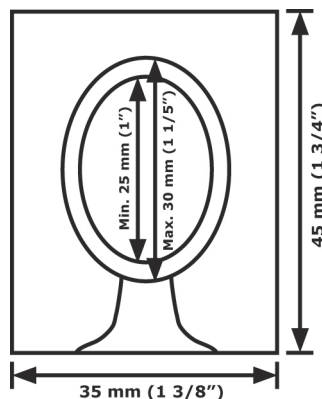
### Notes au photographe

#### Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

#### Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



# Appendice C

## Instructions médicales

---

**Les instructions pour l'examen médical vous seront envoyées dès que votre demande aura été reçue au consulat général.**

Les frais des examens médicaux sont à votre charge et que le fait de passer cet examen ne constitue en aucun cas une garantie que vous-même et les personnes à votre charge pourrez obtenir des visas d'immigrant. Même si un visa vous est refusé, vous devrez assumer les coûts de l'examen médical.

Si votre demande d'immigration est acceptée, votre *visa de résident permanent* sera valide pour une durée de 12 mois à compter de la date du début de votre examen médical. Si des membres de votre famille résident ou étudient dans un autre pays, elles devront aussi passer un examen médical avant qu'un visa ne puisse vous être délivré.